



affiché le 06/01/2026

DÉCISION DU MAIRE
N° 2025 - 194

Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Location

DOMAINE ET PATRIMOINE

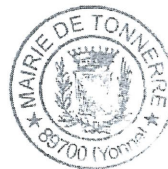
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU 1 RUE SAINT-MICHEL AU PROFIT DE LA SOCIETE D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE DU TONNERROIS (SAHT)

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant la nécessité pour l'association Société d'Archéologie et d'Histoire du Tonnerrois (SAHT) de disposer de locaux pour ses travaux de recherche, d'écriture et de stockage ;
- Considérant la volonté de la Ville de Tonnerre de soutenir les actions du tissu associatif de Tonnerre ;

DÉCIDE

- De signer, ou son représentant, une convention de mise à disposition de locaux municipaux avec la SAHT, représentée par son président, M. Robert BITON, aux conditions suivantes :
 - Adresse : 1 rue Saint-Michel
 - Superficie : 83,5 m²,
 - Durée : du 01/01/2026 au 31/12/2028 ;
 - Loyer et charges : la mise à disposition des locaux est consentie moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de 135,27 €, la facturation des fluides faisant l'objet d'une facturation indépendante,
- De signer, ou son représentant, les éventuels avenants.



A Tonnerre, le 30 décembre 2025
Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre